



AGRAFLORA ORGANICS INTERNATIONAL INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AgraFlora Organics renforce son accord d'approvisionnement européen et reçoit une injection de capitaux de 2 000 000 \$

Vancouver, Colombie-Britannique / 27 septembre 2019 – AgraFlora Organics International Inc. (« AgraFlora » ou la « Société ») (CSE: AGRA) (Frankfurt: PU31) (OTCPK: AGFAF) une société internationale de cannabis diversifiée et axée sur la croissance est heureuse d'annoncer que, suite à un accord portant sur les droits commerciaux et l'approvisionnement daté du 22 mai 2019 (l'«accord»), la société a conclu un accord de coopération (l'«accord de coopération»).

Selon les termes de l'accord de coopération, une partie prenante à l'accord initial a souscrit un placement privé sans intermédiaire (le «placement») en payant une prime de 28,2% par rapport VWAP de cinq jours d'AgraFlora qui se situe à 0,234 \$ CA, pour un produit total de 2 000 000 \$. En contrepartie du placement, AgraFlora a accepté de différer le paiement (les «paiements différés») pour l'achat initial de fleur de cannabis séchée d'un montant de 2 000 000 \$, en vertu de l'accord annoncé précédemment. Ces paiements différés doivent être remboursés en parts égales de 250 000 \$ sur les 8 000 000 \$ CA d'achats prévus de fleurs de cannabis séchées.

Selon les termes de ce placement, la société a émis 6 666 667 bons de souscription spéciaux transférables à l'acheteur (les «bons de souscription spéciaux»), au prix de 0,30 \$ par bon de souscription. Chaque bon de souscription spécial est convertissable en unités (les «unités»), chaque unité étant composée d'une action ordinaire (les «actions») de la société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires transférable (les «bons de souscription»), dont chaque bon de souscription donne droit à son porteur d'acheter une action supplémentaire de la société au prix de 0,50 \$ CA par action pendant une période de 36 mois à compter de la date d'émission des bons de souscription.

Tous les titres émis sont assujettis à une période de détention de quatre mois en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada, après quoi les bons de souscription spéciaux pourront être convertis en part.

Les marchés européens des produits de consommation dérivés de cannabinoïdes qui sont issus du cannabis médical, continuent de se développer permettant ainsi aux sociétés qualifiées déjà présentes dans le marché de dégager des marges avantageuses grâce à la distribution de fleurs de cannabis de qualité supérieure et des produits dérivés associés. L'accord procure aux partenaires commerciaux d'AgraFlora un approvisionnement constant en fleurs de cannabis de haute qualité et leurs permettent ainsi de pénétrer le marché de l'UE qui possède de nombreux patients de grande valeur.

Les accords susmentionnés sont conditionnels à la réception par AgraFlora d'une licence de culture standard et des licences de vente correspondantes fournies par Santé Canada pour son établissement phare, le Delta Greenhouse Complex. Le Delta Greenhouse Complex d'AgraFlora est largement considéré comme l'une des exploitations de serre les plus techniquement avancées et les plus respectueuses de l'environnement au monde, et est doté d'une infrastructure de culture à la fine pointe.

À propos d'AgraFlora Organics International Inc.

AgraFlora Organics International Inc. est une société internationale de cannabis diversifiée et axée sur la croissance. Elle possède une installation de culture intérieure à London, en Ontario, et est un partenaire dans la coentreprise Propagation Service Canada qui détient un vaste complexe de serres de 2 200 000 pieds carrés à Delta, en Colombie-Britannique. La société est également en train de réaménager une usine de fabrication de produits comestibles de 51 500 pieds carrés, conforme aux bonnes pratiques de fabrication («BPF») située à Winnipeg, au Manitoba. AgraFlora a réussi à créer de la valeur pour ses actionnaires et cherche activement d'autres occasions à saisir au sein de l'industrie du cannabis. Pour plus d'informations, veuillez consulter: www.agraflora.com

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Brandon Boddy
PDG & président
T: (604) 398-3147

Pour plus d'informations:

AgraFlora Organics International Inc.
Tim McNulty
E: ir@agraflora.com
T: (800) 783-6056

Pour communication en français d'AgraFlora:
Remy Scalabrini, Maricom Inc.
E: rs@maricom.ca
T: (888) 585-MARI

Le CSE et le fournisseur de services d'information n'ont pas examiné le présent communiqué et n'assument aucune responsabilité quant à son exactitude ou sa pertinence.

Mise en garde concernant les informations prospectives

À l'exception des déclarations de faits historiques, le présent communiqué contient certaines "informations prospectives" au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les informations prospectives sont souvent caractérisées par des mots telles que "planifier", "s'attendre", "projeter", "avoir l'intention de", "croire", "anticiper", "estimer" et d'autres mots similaires, ou des déclarations indiquant que certains événements ou conditions "peut" ou "sera" se produire. Les déclarations prospectives sont basées sur les opinions et estimations à la date à laquelle elles sont formulées et sont soumises à une variété de risques et d'incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des écarts importants entre les événements ou résultats réels et ceux anticipés dans les déclarations prospectives. déclarations incluant, sans toutefois s'y limiter, les retards ou les incertitudes concernant les approbations réglementaires, y compris celle du CST. Les informations prospectives comportent des incertitudes, notamment des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Rien ne garantit que les plans commerciaux concernant AgraFlora Organics décrits dans le présent communiqué de presse entreront en vigueur aux conditions et dans le délai décrit dans le présent document. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations prospectives si la situation, les estimations ou les opinions de la direction devaient changer, sauf si la loi l'exige. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Des informations supplémentaires identifiant les risques et les incertitudes pouvant affecter les résultats financiers figurent dans les documents que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles à l'adresse www.sedar.com.